



Rapporteur : Mme LARUE

50434

21 - Enseignement 2nd degré

**Erasmus plus - Attribution de participation complémentaire collège
François Brune - Annulation mobilité collège Jean Charcot**

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 26 août 2024 relative à l'accréditation Erasmus plus du Département pour soutenir la mobilité des élèves de collèges en Europe ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 14 octobre 2024 relative à l'attribution de participations aux collèges dans le cadre d'Erasmus plus ;

Exposé :

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

En 2021, le Département d'Ille-et-Vilaine a obtenu une accréditation valable sur toute la durée de la programmation de 2021 à 2027 pour coordonner un consortium de mobilités européennes sur le secteur de l'enseignement scolaire. L'accréditation en consortium permet d'intégrer de nouveaux collèges et de solliciter des financements chaque année, pour favoriser les mobilités européennes individuelles et collectives d'élèves de collèges dans un pays membre du programme.

En 2024, le Département a obtenu de nouveaux crédits à hauteur de 112 941,51 euros pour financer des projets de mobilités sur la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 août 2025. Dans ce cadre, la Commission permanente du 14 octobre 2024 a octroyé une participation de 8 215 euros au collège François Brune de Pleine-Fougères, dont la mobilité doit avoir lieu en Slovénie au printemps 2025.

Pour rappel, le projet intitulé "Make schools greener" a pour objectif de permettre aux élèves de connaître leur environnement naturel et culturel pour pouvoir le partager, le respecter et le faire respecter. 10 élèves participeront à ce voyage. Après l'octroi de la participation initiale, le collège a indiqué au Département que le budget prévisionnel présenté était finalement insuffisant pour financer la mobilité, du fait notamment d'une augmentation du nombre de jours passés sur place et de la hausse des coûts de transport. Ainsi, il est proposé d'augmenter la participation accordée à ce collège de 4 967 euros, pour atteindre une participation totale de 13 182 euros, dans la limite du montant octroyé au Département par l'Agence Erasmus + pour cette mobilité. Ce versement fait l'objet d'un avenant à la convention signée avec le collège, joint en annexe.

Par ailleurs, le collège Jean Charcot de Saint-Malo a informé le Département que la mobilité initialement prévue à Cologne en Allemagne n'aurait pas lieu en 2024-2025 du fait de l'impossibilité de l'organiser dans les délais impartis. Il convient ainsi d'annuler la participation à ce projet octroyée par la Commission permanente du 14 octobre 2024, à hauteur de 10 000 euros.

Décide :

- d'attribuer une participation complémentaire, d'un montant de 4 967 euros, au collège François Brune de Pleine-Fougères pour sa mobilité en Slovénie au printemps 2025 dans le cadre du programme Erasmus+ ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le collège François Brune de Pleine-Fougères dans le cadre du consortium, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- d'annuler la participation de 10 000 euros octroyée au collège Jean Charcot de Saint-Malo pour effectuer une mobilité collective en Allemagne qui ne pourra pas être organisée durant l'année scolaire 2024-2025.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 mars 2025
ID: CP20253086

Pour extrait conforme